

**COMMUNIQUE DE PRESSE**

Le Conseil d'Administration de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC) s'est réuni en session ordinaire le 28 septembre 2023 à Douala (République du Cameroun), sous la présidence de Monsieur Jean-Baptiste ONDAYE, Ministre de l'Economie et des Finances de la République du Congo.

Le Conseil d'Administration a pris acte de la mise en œuvre des résolutions et décisions adoptées lors de ses précédentes sessions.

Dans un contexte de ralentissement de l'activité économique mondiale et de persistance des pressions inflationnistes, le Conseil d'Administration a pris connaissance des risques qui pèsent sur les perspectives économiques de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC). Il a exhorté les Etats membres et la BEAC à poursuivre les réformes visant à renforcer la croissance potentielle de la Zone et ramener l'inflation sous la norme communautaire de 3 %.

S'agissant de l'exécution des programmes avec le Fonds Monétaire International (FMI), le Conseil d'Administration a noté les récents développements enregistrés ainsi que la poursuite des discussions en vue de la conclusion des revues et des arrangements financiers.

Par ailleurs, le Conseil d'Administration a pris acte de la loi n°23.005 du 06 avril 2023 et salué les efforts de mise en conformité du cadre législatif régissant la cryptomonnaie en République Centrafricaine avec les textes communautaires en vigueur. Il a recommandé à la BEAC d'être vigilante sur la mise en œuvre de la loi révisée et de ses textes d'application, pour s'assurer de leur pleine conformité au cadre normatif communautaire. De plus, le Conseil d'Administration a réaffirmé la nécessité d'élaborer un cadre normatif communautaire encadrant les cryptoactifs dans la CEMAC.

Enfin, le Conseil d'Administration a adopté le Rapport du Comité d'audit du troisième trimestre 2023. Il a également émis un avis conforme pour l'adoption par le Comité Ministériel de l'UMAC du Rapport 2022 du Comité de Stabilité Financière en Afrique Centrale (CSF-AC) et du Règlement relatif à l'homologation des normes du QR Code, de la Lettre de change et de Prélèvement . /-

**Le Président du Conseil d'Administration,**



  
**Jean-Baptiste ONDAYE**